

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1961

13 août 2013

### SOMMAIRE

<b>A &amp; A Company S.A.</b> .....	<b>94087</b>	<b>MGTX S.à r.l.</b> .....	<b>94121</b>
<b>Access Storage Holdings (France), S.à r.l.</b> .....	<b>94088</b>	<b>Novelia Senior Services S.A.</b> .....	<b>94127</b>
<b>ACP Auto Carrosserie et Peinture S.à r.l.</b> .....	<b>94124</b>	<b>NUIT D'OR s.à r.l.</b> .....	<b>94087</b>
<b>ACP Occasions S.à r.l.</b> .....	<b>94128</b>	<b>Nycor S.A.</b> .....	<b>94092</b>
<b>Acquire Specialist Knowledge</b> .....	<b>94089</b>	<b>Omnisol S.à r.l.</b> .....	<b>94087</b>
<b>Acquire Specialist Knowledge</b> .....	<b>94089</b>	<b>SGH S.A.</b> .....	<b>94084</b>
<b>Aetos Lux S.A.</b> .....	<b>94090</b>	<b>SHCO 47 S.à r.l.</b> .....	<b>94096</b>
<b>Aetos Lux S.A.</b> .....	<b>94090</b>	<b>Société d'Investissement AMBARES S.à</b> <b>r.l.</b> .....	<b>94124</b>
<b>Aly Holding S.à r.l.</b> .....	<b>94086</b>	<b>Sogeprom sàrl</b> .....	<b>94082</b>
<b>Anchor Holdings GP S.A.</b> .....	<b>94088</b>	<b>Solera</b> .....	<b>94082</b>
<b>Ande Investissements, S.C.A.</b> .....	<b>94090</b>	<b>SR-Autoglas S.à r.l.</b> .....	<b>94082</b>
<b>Armeos S.A.</b> .....	<b>94101</b>	<b>Stena Drillmax Lux 1 S.à r.l.</b> .....	<b>94118</b>
<b>Barylux S.A.</b> .....	<b>94091</b>	<b>Strassrea S.A.</b> .....	<b>94085</b>
<b>Barysud S.A.</b> .....	<b>94091</b>	<b>Synavic S.A.</b> .....	<b>94083</b>
<b>Beav S.A.</b> .....	<b>94083</b>	<b>Syneton Lux</b> .....	<b>94089</b>
<b>Beckerich Préformes S.A.</b> .....	<b>94091</b>	<b>T2E S.à r.l.</b> .....	<b>94085</b>
<b>Bellevue JV Berlin S.à r.l.</b> .....	<b>94096</b>	<b>TAS Trust Advisory Services S.à r.l.</b> ....	<b>94083</b>
<b>Belvaux Lotissement S.A.</b> .....	<b>94091</b>	<b>Tax Consultants International S.à r.l.</b> ....	<b>94084</b>
<b>BOG spf S.A.</b> .....	<b>94091</b>	<b>Ténérife Immobilière S.A.</b> .....	<b>94082</b>
<b>Bouquet Holding S.A.</b> .....	<b>94089</b>	<b>Teseo Luxembourg S.A.</b> .....	<b>94082</b>
<b>Cepheus S.A.</b> .....	<b>94090</b>	<b>Tibolux S.A.</b> .....	<b>94127</b>
<b>Copper Management S.à r.l.</b> .....	<b>94117</b>	<b>Totales</b> .....	<b>94084</b>
<b>e3 - consult</b> .....	<b>94088</b>	<b>TPC Investment S.A.</b> .....	<b>94086</b>
<b>eComSolutions S.A.</b> .....	<b>94088</b>	<b>Trident 2 Luxembourg Holding</b> .....	<b>94083</b>
<b>eOffice Invest S.A.</b> .....	<b>94088</b>	<b>TW Life II S.à r.l.</b> .....	<b>94085</b>
<b>Femmes d'Ailleurs a.s.b.l.</b> .....	<b>94086</b>	<b>Unibeton Luxembourg S.A.</b> .....	<b>94090</b>
<b>Kermadec S.A.</b> .....	<b>94087</b>	<b>Vremena Goda Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>94084</b>
<b>Melando S.à r.l.</b> .....	<b>94107</b>	<b>Weghsteen International S.A.</b> .....	<b>94086</b>
<b>MGM S.à r.l.</b> .....	<b>94101</b>	<b>Yellow Wall S.à r.l.</b> .....	<b>94085</b>

**Sogeprom sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1474 Luxembourg, 7, Sentier de l'Espérance.

R.C.S. Luxembourg B 140.664.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013084358/10.

(130104189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Solera, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 26, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 102.310.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084361/10.

(130103756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**SR-Autoglas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 65, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.132.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084366/10.

(130104185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Teseo Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.366.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013084394/11.

(130103545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Ténérife Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.116.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013084392/13.

(130103927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Trident 2 Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.539.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084386/10.

(130104146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Synavic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 104.382.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 juin 2013*

*Résolution unique*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 06 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la Société et décide de coopter, avec effet au 06 juin 2013, Monsieur Philippe RICHELLE, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Philippe RICHELLE terminera le mandat de son prédécesseur.

SYNAVIC S.A.

Référence de publication: 2013084376/15.

(130103582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**TAS Trust Advisory Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6488 Echternach, 21, rue des Vergers.

R.C.S. Luxembourg B 163.139.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013084388/10.

(130103631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Beav S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 12, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 157.946.

*Extrait du procès-verbal de la décision de l'Actionnaire Unique du 18 juin 2013*

L'Actionnaire Unique décide

- de révoquer Joakim HEGER en tant qu'Administrateur Unique
- de nommer Atle HEDLOY, demeurant au 12, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, comme Administrateur Unique pour une durée de 6 ans, de sorte que son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.
- de nommer E+ Fiduciaire SARL, avec siège social au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans, de sorte que le mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

*Extrait du procès-verbal de la décision de l'Administrateur Unique du 18 juin 2013*

L'Administrateur Unique décide de transférer le siège social du 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 12, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

Référence de publication: 2013084547/19.

(130104394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**SGH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.020.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 10 septembre 2012*

Est nommé administrateur de catégorie B, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011 qui se tiendra extraordinairement en 2013:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

En remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur de catégorie B, démissionnaire en date du 10 septembre 2012

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013084345/22.

(130103671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Vremena Goda Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.242.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013084412/12.

(130103536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Totales, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 115.989.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084397/10.

(130103386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Tax Consultants International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 68.233.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 26/06/2013.

Référence de publication: 2013084389/10.

(130104230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Strassrea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 82.504.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 10 juin 2013, tenue au siège de la société*

Les mandats des Administrateurs de catégorie A, à savoir Monsieur Luc LIEGEOIS, né le 24/05/1971 à Kinshasa (Congo), résidant au 12 avenue Pré au Bois, B-1640 RHOSE-SAINT-GENESE (Belgique) et Monsieur Marc LIEGEOIS, né le 22/05/1968 à Kinshasa (Congo), résidant aux Gottes n°2 à B-1390 GREZ DOICEAU (Belgique), sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Les mandats des Administrateurs de catégorie B, à savoir Messieurs Jean-Marc FABER, né le 07/04/1966 à Luxembourg, et Christophe MOUTON, né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique), tous deux résidant professionnellement au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Le mandat du Commissaire aux comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sarl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est également reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
STRASSREA S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2013084371/22.

(130103535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**TW Life II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 168.707.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084405/10.

(130103784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**T2E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.  
R.C.S. Luxembourg B 162.700.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 26/06/2013.

Référence de publication: 2013084406/10.

(130104224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Yellow Wall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 174.784.

—  
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 8 avril 2013 que les 12.500 parts sociales de la Société sont détenues par la société O1 Properties Limited, ayant son siège social 18 Spyrou Kyprianou, Flat/Office 301, 1075 Nicosie, Chypre, enregistrée auprès du registre des sociétés de Chypre sous le numéro HE 272334.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084430/12.

(130103400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Weghsteen International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8245 Mamer, 3, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 55.439.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 25 juin 2012.

WEGHSTEEN INTERNATIONAL S.A.

3, rue de la Libération

L-8245 Mamer

Olivier Van Regemortel

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2013084423/15.

(130103408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**Femmes d'Ailleurs a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8071 Bertrange, 25B, Cité Riedgen.

R.C.S. Luxembourg F 9.325.

**Art. 3. Siège Social (modifié).**

3.1-L'association a son siège social à 25 B, Cité Riedgen L-8071 Bertrange/Luxembourg.

3.2 Par simple décision du Conseil d'Administration, le siège social pourra être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg. La ratification de l'Assemblée Générale sera nécessaire.

3.3-En tant que de besoin, sur décision de l'Assemblée Générale, des antennes pourront être créées dans certains pays de l'Union Européenne.

Fait à Luxembourg sur décision du Conseil d'Administration, le 14 juin 2013.

Arlette Devalois Amougou

*La présidente*

Référence de publication: 2013084443/16.

(130104162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**TPC Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084399/10.

(130103513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**Aly Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.725.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 février 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mars 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013084473/13.

(130104722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

**Kermadec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R.C.S. Luxembourg B 32.984.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 26 avril 2013*

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de reconduire les mandats d'administrateur de Messieurs SAMYN, WINANDY, d'ASPREMONT LYNDEN, DELLOYE, HOLVOET, CLAUSE, LE CLEF et MANNELLI, le mandat d'administrateur délégué de Monsieur WINANDY ainsi que le mandat de commissaire d'INTERAUDIT.

Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 21/06/13.

Pour avis sincère et conforme

Marie-Claire CASTELLUCCI

Fondé de pouvoirs

Référence de publication: 2013084446/16.

(130103864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**NUIT D'OR s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément.  
R.C.S. Luxembourg B 68.297.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2013*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Fabrice BOURTON, demeurant à L5692 Elvange - 20 rue d'Ehlinge, de son poste de Gérant Technique.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'annuler avec effet immédiat le régime de co-signature des gérants techniques et décide qu'à compter de ce jour la société est valablement et uniquement engagée par la seule signature de la gérante technique Madame Bernadette Pinna.

Signatures.

Référence de publication: 2013084449/16.

(130104272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Omnisol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 104, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 156.466.

Hiermit erkläre ich, Kurt Hanke, technischer Geschäftsführer der Omnisol s. à r.l. in Echternach, Registernummer B156466, meinen Rücktritt als Geschäftsführer der Gesellschaft zum 15.3.2013.

Luxemburg, den 15.3.2013.

Kurt Hanke.

Référence de publication: 2013084450/10.

(130104157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**A & A Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 106.037.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A & A Company S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013084456/12.

(130104457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**eComSolutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.  
R.C.S. Luxembourg B 144.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084453/10.

(130104342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**eOffice Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 90.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour eOFFICE INVEST S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013084454/11.

(130105140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**e3 - consult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8123 Bridel, 7, Bei den 5 Buchen.  
R.C.S. Luxembourg B 159.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084455/10.

(130104867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Access Storage Holdings (France), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 65.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013084459/10.

(130104307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Anchor Holdings GP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 170.664.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Anchor Holdings GP S.A.

G.B.A.D. Cousin / J. Boydell

*Administrateur B / Administrateur A*

Référence de publication: 2013084474/13.

(130104961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---



**A.S.K. S.à.r.l., Acquire Specialist Knowledge, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 104.812.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2013084460/10.

(130104287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

**A.S.K. S.à.r.l., Acquire Specialist Knowledge, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 104.812.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2013084461/10.

(130104288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

**Syneton Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 151.549.

*Extrait de la convention de cession de parts du 1<sup>er</sup> avril 2013*

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du le avril 2013, que:

1. La société BUMICO BVBA, société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à Wan-ninckhove n°8 à B-2540 HOVE, cède 50 parts sociales détenues dans la société SYNETON LUX SARL à la société J.INVEST, société anonyme de droit belge, ayant son siège social à Rue d'Abhoos n°27 à B-4040 HERSAL. La vente est consentie au prix d'un euros symbolique.

2. La société SYNETON BVBA., société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à Puursesteenweg n° 390 à B-2880 BORNEM, cède 50 parts sociales détenues dans la société SYNETON LUX SARL à la société J.INVEST, préqualifiée. La vente est consentie au prix d'un euros symbolique.

Suite à cette cession, la société J.INVEST S.A. est devenue l'associée unique de la société SYNETON LUX SARL.

Par conséquent, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, la répartition du capital social de la société SYNETON LUX SARL est la suivante:

J.INVEST S.A., préqualifiée: . . . . . 200 parts sociales

Pour extrait conforme

*Pour Syneton Lux Sàrl*

A6CO S.à r.l.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2013084377/25.

(130103704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**Bouquet Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 153.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084561/9.

(130104262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

**Unibeton Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 74.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084408/10.

(130103327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**Aetos Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 129.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013084464/10.

(130104763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

**Aetos Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 129.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013084465/10.

(130104764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

**Ande Investissements, S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 60.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Ande Investissements SCA*

Référence de publication: 2013084476/10.

(130104999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

**Cepheus S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 32.011.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugements du 30 mai 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- CEPHEUS s.a. ayant eu son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal; B32011

Les mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Laurent ENGEL

*Liquidateur*

Référence de publication: 2013084599/14.

(130104915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

**Barylux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 127.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BARYLUX S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013084545/11.

(130104478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Barysud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 123.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BARYSUD S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013084546/11.

(130104353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Beckerich Préformes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 93.691.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beckerich, le 27 juin 2013.

Pour ordre

Référence de publication: 2013084548/11.

(130104807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**BOG spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 178.121.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 21 juin 2013*

Monsieur Etienne GILLET est désigné en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013084559/11.

(130104292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Belvaux Lotissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.  
R.C.S. Luxembourg B 133.819.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013084549/10.

(130104585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Nycor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 178.156.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize,  
le dix-septième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à ESCH-SUR-ALZETTE, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, la présente minute restant en la garde et détention du notaire Jean-Joseph WAGNER,

a comparu:

«CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «NYCOR S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à CINQ CENT MILLE LIVRES STERLING (500.000,- GBP) représenté par cinq mille (5.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT LIVRES STERLING (100,- GBP) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quinze (15) mars de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le premier président pourra être nommé par la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

### *Souscription et Libération*

Toutes les cinq mille (5.000) actions ordinaires ont été souscrites par la Société «CRITERIA S.à r.l.», pré-qualifiée, en sa capacité de seul et unique actionnaire.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de CINQ CENT MILLE LIVRES STERLING (500.000,- GBP) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille deux cents euros.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique, conformément à l'article 51 de loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006:

Madame Catherine DE WAELE, employée privée, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société «MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2018.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, B. MOUTRIER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juin 2013. Relation: EAC/2013/7992. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013084203/227.

(130103289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**Bellevue JV Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SHCO 47 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.280.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of May,

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

DB Deutschland Property Partners S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 169 740,

represented by its general partner, Deutschland Property Partners, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 31,000.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169 287,

duly represented by Mr. Bastien BURIN, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21<sup>st</sup> May, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the sole member of SHCO 47 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 176 280 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, on the 26 March 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended.

The appearing party represents the whole corporate capital and may validly decide to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

*First resolution*

The sole member decides to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company so that it shall now read as follows:

“ **Art. 2.** The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.”



#### *Second resolution*

The sole member decides to change the name of the Company so that it shall from now on be “Bellevue JV Berlin S.à r.l.”

#### *Third resolution*

The sole member decides to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above change so that it shall now read as follows:

« **Art. 4.** The company will assume the name of “Bellevue JV Berlin S.à r.l.” a private limited liability company.”

#### *Fourth resolution*

The sole member decides to create two (2) classes of shares in the share capital of the Company: the class A shares and the class B shares.

#### *Fifth resolution*

The sole member decides to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares it holds into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares.

#### *Sixth resolution*

The sole member decides to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-) by the issue of one (1) class A share and of one (1) class B share, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

There appears Mr. Bastien BURIN, above-mentioned, who declares to subscribe in the name and for the account of the subscribers mentioned below, on the basis of proxies which will remain attached to the present deed, to the newly issued shares as follows:

- one (1) class A share by DB Deutschland Property Partners S.C.A. above-mentioned, for a total amount of two hundred sixty-seven thousand four hundred seventy-seven euro (EUR 267,477), consisting of one euro (EUR 1.-) for the share capital and two hundred sixty-seven thousand four hundred seventy-six euro (EUR 267,476) for the share premium, on the basis of a proxy given in Luxembourg on 21<sup>st</sup> May, 2013; and

- one (1) class B share by TECREF JVCo1 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 9A boulevard Prince Henri, L-1727 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register, for a total amount of twenty-one euro (EUR 21.-), consisting of one euro (EUR 1.-) for the share capital and twenty euro (EUR 20.-) for the share premium, on the basis of a proxy given in London on 22<sup>nd</sup> May, 2013.

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of two hundred sixty-seven thousand four hundred ninety-eight euro (EUR 267,498.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of two hundred sixty-seven thousand four hundred ninety-eight euro (EUR 267,498.-) consists of two euro (EUR 2.-) for the share capital and two hundred sixty-seven thousand four hundred ninety-six euro (EUR 267,496.-) for the share premium.

Following this resolution, TECREF JVCo1 S.à r.l. is now a member of the Company and may validly vote on the remaining points.

#### *Seventh resolution*

The general meeting of members decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

“ **Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-) represented by twelve thousand five hundred one (12,501) class A shares and one (1) class B share, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.”

#### *Eighth resolution*

The general meeting of members decides to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company so that it shall now read as follows:

“ **Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence, unless otherwise provided in any investment agreement relating to the company and its subsidiaries which may be concluded between, among others, the members of the company from time to time.”

#### *Ninth resolution*

The general meeting of members decides to insert a new article 13 in the articles of incorporation that shall read as follows:

« **Art. 13.** No resolution shall be adopted in respect of the matters listed below without the prior unanimous approval of the members of the company given in a general meeting:

1) any creation or issuance of any new shares or preferred equity certificates (or any options or other rights to subscribe for shares or convert into shares) or the amendment to the rights attached to any issued shares or preferred equity certificates in the company or any of its direct subsidiaries;

2) The company or any of its direct subsidiaries:

(a) declaring, making or paying any dividend, charge, fee or other distribution (or interest on any unpaid dividend, charge, fee or other distribution) (whether in cash or in kind) on or in respect of its share capital (or any class of its share capital);

(b) repaying or distributing any dividend or share premium reserve;

(c) paying any management, advisory or other fee to or to the order of any of the members;

(d) redeeming, repurchasing, defeasing, retiring or repaying any of its share capital or resolve to do so; or

(e) making any payments in respect of or in relation to any intercompany or related party debt;

in each case unless such payment is a permitted payment under any investment agreement relating to the company and its subsidiaries which may be concluded between, among others, the members of the company from time to time.

3) The company or any of its direct subsidiaries entering into any amalgamation, demerger, merger or corporate reconstruction;

4) Any amendment to the articles of association of the company or any of its direct subsidiaries save for any amendment of a minor or technical nature;

5) A change to the business of the company or any of its direct subsidiaries;

6) Any direct subsidiary of the company incorporating a subsidiary undertaking or holding a subsidiary undertaking or an interest in a subsidiary undertaking other than Immobilienfonds Hellersdorf 1 GmbH & Co. KG and Hellersdorf 1 Verwaltungs GmbH;

7) The company or any of its direct subsidiaries disposing of any of its assets other than in accordance with any investment agreement relating to the company and its subsidiaries which may be concluded between, among others, the members of the company from time to time;

8) The company or its direct subsidiaries granting any security except for any permitted security under any investment agreement relating to the company and its subsidiaries which may be concluded between, among others, the members of the company from time to time;

9) The company or its direct subsidiaries incurring or permitting to be outstanding any indebtedness other than any permitted financial indebtedness under any investment agreement relating to the company and its subsidiaries which may be concluded between, among others, the members of the company from time to time.”

#### *Tenth resolution*

The general meeting of members decides to renumber the subsequent articles of the articles of incorporation of the Company to reflect the above changes.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English and followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

DB Deutschland Property Partners S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169 740,

représentée par son associé commandité, Deutschland Property Partners, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1315, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169 287,

dûment représenté par Monsieur Bastien BURIN, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2013 à Luxembourg.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné pour acter qu'elle est l'associé unique de SHCO 47 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176 280 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 26 mars 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante représente l'intégralité du capital social et peut valablement décider de modifier les statuts comme suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de changer le nom de la Société afin qu'il soit désormais: «Bellevue JV Berlin S.à r.l.».

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour tenir compte de la modification susmentionnée afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «Bellevue JV Berlin S.à r.l.», société à responsabilité limitée.»

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de créer deux (2) catégories de parts sociales dans le capital social de la Société: les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B.

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes qu'il détient en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A.

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), par l'émission d'une (1) part sociale de catégorie A et d'une (1) part sociale de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

A comparu Monsieur Bastien BURIN, prénommé, qui déclare souscrire au nom et pour le compte des souscripteurs mentionnés ci-dessous, en vertu de procurations sous seing privées qui resteront attachées au présent acte, à l'émission des parts sociales comme suit:

- une (1) part sociale de catégorie A par DB Deutschland Property Partners S.C.A., prénommée, pour un montant total de deux cent soixante-sept mille quatre cent soixante-dix-sept euros (EUR 267.477,-) consistant en un euro (EUR 1,-) pour le capital social et deux cent soixante-sept mille quatre cent soixante-seize euros et (EUR 267.476,-) pour la prime d'émission, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2013 à Luxembourg; et

- une (1) part sociale de catégorie B par TECREF JVCol S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 9A boulevard Prince Henri, L-1727 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, pour un montant total de vingt et un euros (EUR 21,-), consistant en un euro (EUR 1,-) pour le capital social et vingt euros (EUR 20,-) pour la prime d'émission en vertu d'une procuration donnée le 22 mai 2013 à Londres.

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de deux cent soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 267.498,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

La contribution d'un montant total de deux cent soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 267.498,-) représente deux euros (EUR 2,-) pour le capital et deux cent soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 267.496,-) pour la prime d'émission.

Suite à cette résolution TECREF JVCol S.à r.l. est maintenant associé de la Société et peut voter sur les points restants.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour tenir compte de la modification susmentionnée afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de catégorie A et une (1) part sociale de catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes aux actifs et bénéfiques de la société, sauf disposition contraire stipulée dans toute convention d'investissement relative à la société et ses filiales pouvant être conclue entre les associés actuels ou futurs de la société.»

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel article 13 dans les Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 13.** Aucune décision ne peut être adoptée en ce qui concerne les points listés ci-dessous sans le consentement préalable unanime des associés de la société donné lors d'une assemblée générale:

1) toute création ou émission de parts sociales nouvelles ou preferred equity certificates (ou toute autre option ou droit de souscription ou de conversion en part sociale) ou toute modification des droits attachés aux parts sociales et aux preferred equity certificates émis par la société ou l'une de ses filiales directes;

2) Concernant la société ou l'une de ses filiales directes:

(a) déclaration, distribution ou paiement de dividendes, commissions, frais ou toute autre distribution (ou tout intérêt sur dividendes, commissions, frais ou toute autre distribution impayée) (en espèce ou en nature) relatif au capital social (ou à une catégorie spécifique de part sociale);

(b) remboursement ou distribution de tout dividende ou de réserve de prime d'émission;

(c) paiement des frais de gestion, de conseil ou tout autre frais aux associés;

(d) remboursement, rachat, retrait ou repaiement de toute partie de son capital social ou décision d'y procéder;

(e) tout paiement relatif aux dettes intra-groupes ou de parties liées;

sauf si ce paiement est un paiement autorisé en vertu de toute convention d'investissement relative à la société et ses filiales pouvant être conclue entre les associés actuels ou futurs de la société.

3) L'intégration, la scission, la fusion ou la restructuration juridique de la société ou de l'une de ses filiales directes;

4) Toute modification des statuts de la société ou de l'une de ses filiales directes à l'exception des modifications mineures ou purement techniques;

5) Une modification de l'activité de la société ou de l'une de ses filiales directes;

6) Toute filiale directe de la société constituant une filiale ou détenant une filiale ou une participation dans une filiale autre que Immobilienfonds Hellersdorf 1 GmbH & Co. KG et Hellersdorf 1 Verwaltungs GmbH;

7) La disposition par la société ou l'une de ses filiales directes de ses actifs sociaux sauf si une telle disposition est faite conformément à toute convention d'investissement relative à la société et ses filiales pouvant être conclue entre les associés actuel ou futur de la société.

8) La société ou l'une de ses filiales directes consentant toute sûreté à l'exception des sûretés autorisées en vertu de toute convention d'investissement relative à la société et ses filiales pouvant être conclue entre les associés actuel ou futur de la société.

9) La société ou l'une de ses filiales directes contractant ou laissant impayé toute dette à l'exception des endettements autorisés en vertu de toute convention d'investissement relative à la société et ses filiales pouvant être conclue entre les associés actuel ou futur de la société.»

*Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de renuméroter les articles des statuts de la Société afin de refléter les changements susmentionnés.

*Frais et Dépenses*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. BURIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2013. LAC/2013/24187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013083562/269.

(130102441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Armeos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.426.

Le bilan consolidé de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013084477/13.

(130104354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**MGM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.125.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth of June  
Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary Undersigned.

THERE APPEARED

"Mr Pierre MANSENCAL", born on 3 May 1984 in Les Abymes (France), residing at 13, avenue du Pignonnet, F-13100 Aix-en-Provence (France), and;

"Mr Jérôme GARCIA", born on 13 July 1984 in Aubagne (France), residing at 4, Chemin Léon Savornin, F-13100 Aix-en-Provence (France); and,

"Mr Michel MANSENCAL", born on 23 July 1954 in Préchac (France), residing at 13, avenue du Pignonnet, F-13100 Aix-en-Provence (France),

hereby represented by Mr David CARELLI, private employee, professionally residing at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*Société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 15 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "MGM S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each; all fully paid-up and subscribed. The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

A manager may grant to any another manager, a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any manager can participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting hear another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole shareholder or, in case the company has more than one shareholder, by the shareholders acting under their joint signatures.

**Art. 13.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

**Art. 14.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 15.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 16.** The Company's year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 17.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,

3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 19.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

#### *Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, the founding shareholders represented as stated above declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares (parts sociales)	Subscribed amount in EUR	% of share capital
PIERRE MANSENCAL . . . . .	40	5,000.-	40%
JEROME GARCIA . . . . .	40	5,000.-	40%
MICHEL MANSENCAL . . . . .	20	2,500.-	20%
TOTAL . . . . .	100	12,500.-	100%

All the shares (parts sociales) have been fully paid-up by a payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2013.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following manager:

Lux Konzern S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, duly incorporated and existing under the Luxembourg laws, having its registered office at 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, registered with the Trade and Register\_Luxembourg under number B 80993.

2) The address of the corporation is set at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le quatorze juin

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### **ONT COMPARU**

«Monsieur Pierre MANSENCAL», né le 3 mai 1984 aux Abymes (France), demeurant 13, avenue du Pigonnet, F-13100 Aix-en-Provence (France) et;

«Monsieur Jérôme GARCIA», né le 13 juillet 1984 à Aubagne (France), demeurant 4, Chemin Léon Savornin, F-13100 Aix-en-Provence (France); et,

«Monsieur Michel MANSENCAL», né le 23 juillet 1954 à Préchac (France), demeurant 13, avenue du Pigonnet, F-13100 Aix-en-Provence (France), ici représentés par Monsieur David CARELLI, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui-délivrées.



Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 15, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

2.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: «MGM S.à r.l.»

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

Un gérant pourra délivrer à tout autre gérant, une procuration aux fins de le représenter à tout Conseil de gestion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gestion seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gestion.

Chacun des gérants peut participer à toute réunion du conseil de gestion par conférence téléphonique (conference-call), vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion d'être en mesure d'entendre les autres participants. La participation à une réunion, par ces moyens, est équivalente à une participation en personne à cette réunion.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un seul gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gestion,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts ayant ainsi été établis, les associés fondateurs représentés comme mentionné ci-dessus déclarent souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit en euros	% du capital social
Pierre MANSENCAL .....	40	EUR 5.000,-	40%
Jérôme GARCIA .....	40	EUR 5.000,-	40%
Michel MANSENCAL .....	20	EUR 2.500,-	20%
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>EUR 12.500,-</b>	<b>100%</b>

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille neuf cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Lux Konzern S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, dûment constituée et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 80993.

2) L'adresse de la Société est fixée au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. CARELLI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27584. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083402/328.

(130102520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

#### **Melando S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.141.

#### STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B74676,

here represented by Mrs Mélanie MULLER, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on June 10, 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

#### **A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Melando S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

##### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

##### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

##### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

#### **B. Share capital - Shares**

##### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

##### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 10. Quorum and Vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### **D. Management**

#### **Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.**

13.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("causes légitimes").

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### **Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

#### **Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

#### **Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

#### **Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers any resolutions of the board of managers may only be taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented). The chairman, if any, shall have a casting vote. If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

17.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

#### **Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by any two (2) managers or by an A and a B manager, should

different classes of managers exist. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or, should different classes of managers exist, by the joint signature of one class A and one class B managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

## E. Audit and Supervision

### Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

## F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

### Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

### Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December of the same year.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and Payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by AIM Services S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

### *Resolutions of the shareholder*

The incorporating shareholder representing the entire share capital of the Company has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. Catherine Koch, born in Sarreguemines, France, on 12 February 1965, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an unlimited term.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de juin,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74676,

dûment représentée par Madame Mélanie MULLER, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 10 juin 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

## **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Melando S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière,



le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

## C. Décisions des associés

### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans la mesure où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, au moins une assemblée générale des associés est tenue au Luxembourg au siège social de la Société ou à un autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale dans les six mois suivants la fin de chaque exercice sociale. D'autres/ Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

### Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

## D. Gérance

### Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.

13.5 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

### Art. 14. Election, Révocation des administrateurs et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

### Art. 15. Vacance d'une place de gérant.

15.1 Si la place d'un gérant est vacant suite au décès, à l'incapacité légale, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder le mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés, laquelle décidera le remplacement permanent conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Si la vacance se produit alors qu'il y a un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

#### **Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Le président du conseil de gérance, le cas échéant, a une voix prépondérante. Si un quorum n'est pas atteint, les gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

17.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents ou par un gérant A et un gérant B si plusieurs classes de gérants existent. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou, si plusieurs classes de gérants existent, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

## E. Audit et Surveillance

### Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

## F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

22.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre de la même année.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et Paiement*

Les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales émises ont été souscrites de la manière suivante:

- Douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites par AIM Services S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500)

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.800,-.

### *Résolutions de l'associé*

L'associé fondateur représentant l'intégralité du capital social de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. Catherine Koch, née à Sarreguemines, France, le 12 février 1965, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommée gérant pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27656. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083376/522.

(130102856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

### **Copper Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.946.

### EXTRAIT

I/ Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 29 mai 2013 entre:

- Copper Holding LLC, une société à responsabilité limitée agissant sous les droits de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4880102,

Et,

- Cayman SCPack Holdings, L.P., un exempted limited partnership agissant sous les droits des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited Uglund House, KY1-1104 Grand Cayman, et enregistré auprès du Registre de Commerce des Iles Caïmans, sous le numéro 71621,

que les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par Cayman Copper Holding LLC, susnommée, à Cayman SCPack Holdings, L.P., susnommée.

II/ Il ressort également de ladite convention de transfert de parts sociales exécutée entre:

- Cayman SCPack Holdings, L.P., susnommée.

Et,

- SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par action établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 167051, que les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00)

chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par Cayman SCPack Holdings, L.P., susnommée à SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., susnommée,

III/ Il ressort également de ladite convention de transfert de parts sociales exécutée entre:

- SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., susnommée,

Et,

- Exopack Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 178003,

que les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., susnommée à Exopack Holdings S.à r.l., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Exopack Holdings S.à r.l., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013084585/48.

(130104198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

**Stena Drillmax Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.683.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of the month of May;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Stena DrillMax I (Hungary) Kft., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Hungary, having its registered office at 26B H-2724 Újlengyel, Ady Endre utca 15, Hungary registered with the Trade and Companies Register of Pest under the number 13-09-117966 (the "Sole Member"),

acting through its Luxembourg branch, Stena DrillMax I (Hungary) Kft., Luxembourg branch, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.168 (the "Branch"),

duly represented by Mr. Stephen Robert CLARKSON, company director, professionally residing at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on May 15, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole member of Stena Drillmax Lux 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176683 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 10, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The agenda of the meeting was the following:

1) Increase of the corporate capital of the Company by one US-Dollar (USD 1) in order to bring the corporate capital from its current amount of twenty thousand US-Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) corporate units, having a par value of one US-Dollar (USD 1) each, up to twenty thousand and one US-Dollars (USD 20,001) by way of issuance of one (1) new corporate unit having a par value of one US-Dollar (USD 1) and having the same rights and obligations as the existing corporate units together, with an attached share premium amounting to four hundred ten million nine hundred forty-five thousand fifty-two US-Dollars and ten cents (USD 410,945,052.10);

2) Subscription and payment of the new corporate unit to be issued;

3) Amendment of Article 5 of the Company's articles of association.

The Sole Member represented as here above stated, asked the notary to state resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by one US-Dollar (USD 1) in order to bring the corporate capital from its current amount of twenty thousand US-Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) corporate units, having a par value of one US-Dollar (USD 1) each, up to twenty thousand and one US-Dollars (USD 20,001) by way of issuance of one (1) new corporate unit having a par value of one US-Dollars (USD 1) each and having the same rights and obligations as the existing corporate units, together with an attached share premium amounting to four hundred ten million nine hundred forty-five thousand fifty-two US-Dollars and ten cents (USD 410,945,052.10).

*Subscription - Payment*

Thereupon, Stena DrillMax I (Hungary) Kft., prenamed, acting through the Branch, represented as here above stated, declared to subscribe for the one (1) newly issued corporate unit and to fully pay it up together with the attached share premium by a contribution in kind consisting of Stena DrillMax deepwater drillship, cash at bank in an amount of forty-eight million three hundred four thousand nine hundred seventy-five US-Dollars and eighty-five Cents (USD 48,304,975.85) held by the Branch on its earnings, retention and reserve accounts and a liability amounting to three hundred fiftyfour million three hundred fifty-nine thousand nine hundred twenty-two US-Dollars and seventy-five Cents (USD 354,359,922.75) (hereinafter together referred to as the "Assets and Liability").

The value of the above contribution has been certified to the undersigned notary as follows:

a) by a balance sheet of the Branch, signed for approval by its sole manager which shows that the Assets and Liability are worth at least four hundred ten million nine hundred forty-five thousand fifty-three US-Dollars and ten cents (USD 410,945,053.10);

b) by a contribution agreement dated May 15, 2013 between the Sole Member, acting through the Branch, and the Company in exchange for issuance of the corporate unit of the Company;

c) by a valuation report dated May 15, 2013 issued by the Sole Member acting through its Branch.

These documents state that:

1. the Assets and Liability are shown on the attached balance sheet.

2. the contribution of the Assets and Liability is governed by and subject to the terms of the above mentioned contribution agreement.

3. the conclusion of such valuation report is as follows: "Based on the verification carried out as described above, the value of the Contribution may be set at least at a total of USD 765,304,975.85 and at an amount of USD 410,945,053.10 when considering the net contribution after novation of the Liability"

A copy of the documents mentioned above, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon, the Sole Member resolved accepting the said subscription and payment and to issue and allot one (1) new fully paid-up corporate unit to the Branch.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, Article 5 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed corporate capital is set at twenty thousand and one US-Dollars (USD 20,001) represented by twenty thousand and one (20,001) corporate units with a par value of one US Dollar (USD 1) each."

There being no further business, the meeting was closed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand six hundred Euros (EUR 6,600.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the German text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

### Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahr zweitausendunddreizehn, am fünfzehnten Tag des Monats Mai;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

#### IST ERSCHIENEN:

Stena DrillMax I (Hungary) Kft., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach den Gesetzen Ungarns, mit satzungsmäßigem Gesellschaftssitz in H2724 Újlengyel, Ady Endre utca 15, Ungarn, eingetragen in das ungarische Handels und Gesellschaftsregister von Pest unter der Nummer 13-09-117966 (die "Alleingeschafterin"),

handelnd durch ihre Luxemburgische Niederlassung, Stena DrillMax I (Hungary) Kft., Luxembourg branch mit eingetragenen Gesellschaftssitz in 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, eingetragen in das luxemburgische Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 137168 (die "Niederlassung"),

wirksam vertreten durch Herrn Stephen Robert CLARKSON, Gesellschaftsdirektor, beruflich ansässig in 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 15. Mai 2013.

Die vorbenannte Vollmacht bleibt, nachdem sie von dem Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigelegt.

Die erschienene Partei, vertreten wie zuvor erläutert, bat den unterzeichnenden Notar, Nachfolgendes auszuführen:

Die erschienene Partei ist die Alleingeschafterin von Stena Drillmax Lux 1 S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburgs, mit satzungsmäßigem Gesellschaftssitz in 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, eingetragen in das luxemburgische Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 176683 (die "Gesellschaft") gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 10. April 2013, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Tagesordnung lautete wie folgt:

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen US-Dollar (USD 1), um es von derzeitigem Betrag in Höhe von zwanzigtausend US-Dollar (USD 20.000) eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem US-Dollar (USD 1) auf einen Betrag von zwanzigtausendein US-Dollar (USD 20,001) durch die Ausgabe von einem (1) Gesellschaftsanteil mit einem Nennwert von einem US-Dollar (USD 1) zusammen mit einem zugeteilten Agio in Höhe von vierhundertundzehn Millionen neunhundertfünfundvierzig tausend und zweiundfünfzig US-Dollar und zehn Cent (USD 410,945,052.10) anzuheben, wobei dieser Gesellschaftsanteil über dieselben Rechte und Verpflichtungen verfügt, wie die bestehenden Gesellschaftsanteile;

2) Zeichnung und vollständige Einzahlung des auszugebenden Gesellschaftsanteils;

3) Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft.

Die Alleingeschafterin vertreten wie vorbezeichnet ersuchte den Notar die folgenden Beschlüsse festzustellen:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschloss, das Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen US-Dollar (USD 1) anzuheben, um es von derzeitigem Betrag in Höhe von zwanzigtausend US-Dollar (USD 20.000) eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem US-Dollar (USD 1) auf einen Betrag von zwanzigtausendein US-Dollar (USD 20.001) durch die Ausgabe von einem (1) Gesellschaftsanteil mit einem Nennwert von einem US-Dollar (USD 1) zusammen mit einem zugeteilten Agio in Höhe von vierhundertundzehn Millionen neunhundertfünfundvierzig tausend und zweiundfünfzig US-Dollar und zehn Cent (USD 410.945.052,10) zu erhöhen, wobei dieser Gesellschaftsanteil über dieselben Rechte und Verpflichtungen verfügt, wie die bestehenden Gesellschaftsanteile;

#### *Zeichnung - Einzahlung*

Daraufhin erklärte Stena DrillMax I (Hungary) Kft., vertreten wie zuvor genannt, handelnd durch die Niederlassung, den einen (1) kürzlich ausgegebenen Gesellschaftsanteil zu zeichnen und vollständig einzubezahlen im Wege einer Sacheinlage bestehend aus dem Ölbohrschiff Stena DrillMax, einem Bankkontovermögen in Höhe von achtundvierzig Millionen dreihundertundvier tausend neunhundertfünfundsiebzig US-Dollar und fünfundachtzig Cent (USD 48.304.975,85) welcher sich auf den Spar-/ Kontokorrent-/ und den Rücklagenkonten der Niederlassung befindet, und einer Verbindlichkeit in Höhe von dreihundertvierundfünfzig Millionen dreihundertneunundfünfzig tausend neunhundertzweiundzwanzig US-Dollar und fünfundsiebzig Cent (USD 354.359.922,75) (zusammen nachstehend als die "Vermögenswerte und die Verbindlichkeit" bezeichnet).

Der Wert der oben genannten Einlage wurde dem unterzeichneten Notar wie folgt beglaubigt:

a) mittels einer Bilanz der Niederlassung unterzeichnet durch den alleinigen Geschäftsführer, welche aufzeigt, dass die Vermögenswerte und die Verbindlichkeit mindestens einen Wert von vierhundertundzehn Millionen neunhundertfünfundvierzig tausend und dreiundfünfzig US-Dollar und zehn Cent (USD 410,945,053.10) haben;

b) mittels eines zwischen der Alleingeschafterin, handelnd durch ihre Niederlassung, und der Gesellschaft geschlossenen Einlagevertrages vom 15. Mai 2013 als Gegenleistung für die Ausgabe des Gesellschaftsanteils;

c) mittels eines, durch die Anleingeschafterin, handelnd durch ihre Niederlassung, erstellten Bewertungsgutachtens vom 15. Mai 2013.



Diese Dokumente belegen, dass:

1. sich die Vermögenswerte und die Verbindlichkeit in der Bilanz vermerkt sind.
2. die Einlage der Vermögenswerte und der Verbindlichkeit im Rahmen vorgenannten Einlagevertrag geregelt sind und dessen Regelungen unterliegen.
3. das Bewertungsgutachten folgendes Ergebnis aufweist: „Ausgehend von der Überprüfung, welche wie oben näher bezeichnet ausgeführt worden ist, beträgt der Wert Einlage insgesamt mindestens vierhundertundzehn Millionen neunhundertfünfundvierzig tausend und dreiundfünfzig US-Dollar und zehn Cent (USD 410,945,053.10) bei Berücksichtigung der Nettoeinlage nach Übernahme der Verbindlichkeit.“

Kopien der oben genannten Dokumente bleiben, nachdem diese von dem Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar “ne varietur“ unterzeichnet worden sind, der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigelegt.

Daraufhin beschloss die Alleingesellschafterin die vorgenannte Zeichnung und Einzahlung anzunehmen und einen (1) neuen und vollständig eingezahlten Gesellschaftsanteil an die Niederlassung auszugeben und dieser zuzuteilen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschloss infolge des vorausgegangenen Beschlusses, Artikels 5. der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

„ **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausendundeinen US Dollar (USD 20.001), eingeteilt in zwanzigtausendundeinen (20.001) Geschäftsanteil mit einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1).“

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte vorgesehen waren, wurde die Versammlung geschlossen.

#### *Kosten*

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und sonstige Kosten jeglicher Art, die der Gesellschaft durch die hier vorliegende Urkunde entstanden sind, werden auf ungefähr sechstausendsechshundert Euro (EUR 6.600,-) geschätzt.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und den deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem eingangs angegebenen Tag, erstellt wurde.

Nach Verlesung der Urkunde gegenüber dem Bevollmächtigten, hat dieser Bevollmächtigte die vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: S. R. CLARKSON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2013. LAC/2013/22470. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013083541/179.

(130102377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

#### **MGTX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.178.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned acting in replacement of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg who will keep the original of this deed,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of «MGTX S.A R.L.», (here after the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg section B number 163.178, incorporated by deed enacted on August 25, 2011, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated October 20, 2011, Nr 2540 and which articles have not been amended.

The meeting is opened at 2:45 o'clock pm, with Maître Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Definition of the powers of the liquidator;
4. Discharge to the managers;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the Company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting decides to put the Company into liquidation.

*Second resolution:*

The meeting appoints as liquidator:

Mrs Catherine Dessoï, «avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

*Third resolution:*

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. She may carry out all the deeds provided by article 145 with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

*Fourth resolution:*

The meeting decides to give full discharge to:

- Mrs Sandrine Anton
- Mrs Catherine Dessoï
- Mr Shaun Johnston
- Mr James Yates managers of the Company

for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

*Fifth resolution:*

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the Company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the Company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 3:15 o'clock pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, empêché, lequel aura la garde des présentes minutes,

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «MGTX S.A R.L.», (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg section B numéro

B 163.178, constituée suivant acte reçu le 25 août 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 20 octobre 2011, N° 2540 et dont les statuts n'ont jamais été modifiées.

La séance est ouverte à 14 heures 45 sous la présidence de Maître Catherine Dessoy, avocat à la cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il ressort de cette liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée nomme liquidateur:

Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

*Troisième résolution:*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Madame Sandrine Anton
- Maître Catherine Dessoy
- Monsieur Shaun Johnston
- Monsieur James Yates

gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la Société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 15.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.  
Signé: C.DESSOY, F.GIBERT, M.SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 10 juin 2013. Relation: LAC/2013/26164. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2013084171/125.

(130103715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**ACP Auto Carrosserie et Peinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3230 Bettembourg, 105, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.498.

Le bilan et de l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084487/10.

(130104466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

---

**Société d'Investissement AMBARES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.013.

In the year two thousand and thirteen, the twenty-fourth day of May,

before Mr Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Société d'Investissement AMBARES S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.013 (the Company). The Company has been incorporated on October 27, 2004, pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C., under number 63 dated January 22, 2005. The articles of association have been amended for the last time on June 30, 2010, pursuant to a deed of Mr Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C., under number 2091 dated October 6, 2010.

There appeared

EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.723 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given on May 14, 2013,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 50,000 (fifty thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each to EUR 62,500 (sixty-two thousand five hundred euro), by way of the issue of 2,000 (two thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 6. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 50,000 (fifty thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each to EUR 62,500 (sixty-two thousand five hundred euro), by way of the issue of 2,000 (two thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

GCA LOGISTIQUE AUTOMOBILE, a French société par actions simplifiée with registered office at ZI de Gournier - 26200 Montélimar, registered with the Romans register of commerce and companies under number 493 560 130 RCS Romans (the New Shareholder), represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given on May 14, 2013, hereby declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 50,000 (fifty thousand euro) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 50,000 (fifty thousand euro) which is evidenced by a certificate of blockage and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder and the New Shareholder (hereinafter the Shareholders) resolve to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 62,500) represented by two thousand five hundred (2,500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each."

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de mai, par-devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Société d'Investissement AM-BARES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.013 (la Société). La Société a été constituée le 27 octobre 2004 par acte de M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 63 du 22 janvier 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 juin 2010 par acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2091 du 6 octobre 2010.

**A comparu**

EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.723 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 14 mai 2013.

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 62.500 (soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 62.500 (soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

#### *Souscription - Paiement*

GCA LOGISTIQUE AUTOMOBILE, société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé ZI de Gournier - 26200 Montélimar, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Romans sous le numéro 493 560 130 RCS Romans (Le Nouvel Associé), représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 14 mai 2013, déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 50.000 (cinquante mille euros) documenté par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique et le Nouvel Associé (ci-après les Associés) décident de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. »

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mai 2013. Relation: EAC/2013/6745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013083534/150.

(130102702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Novelia Senior Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 69.652.

—  
*Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Leudelange le 22 mai 2013*

L'Assemblée générale renouvelle la fonction d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN

L'Assemblée générale décide de nommer comme administrateur:

- Monsieur Johannes, Adrianus FRANKE

- Monsieur Aymar, Marie, Henri HENIN

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN, administrateur délégué de la société.

Tous avec la même adresse professionnelle au 19, rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'assemblée générale renouvelle pour la durée d'un an à la fonction de réviseur d'entreprises la société:

DELOITTE AUDIT s.à.r.l. avec siège à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Novélia Senior Services s.a.

Référence de publication: 2013084198/21.

(130103349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Tibolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.496.

—  
L'an deux mille treize, le cinq juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Tibolux S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 169.496, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 21 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1786 du 16 juillet 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social vers L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.
3. Nominations statutaires.

#### 4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.»

##### *Troisième résolution*

L'assemblée générale confirme les mandats:

##### *- des administrateurs:*

a) Madame Aurélie GERARD, employée privée, née à Bruxelles, (Belgique), le 16 novembre 1985, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, Route d'Arlon,

b) Madame Isabelle SCHAEFER, employée privée, née à Thionville, (France), le 02 janvier 1968, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, Route d'Arlon, et

c) Madame Kahrien LERBS, employée privée, née à Arlon, (Belgique), le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, Route d'Arlon

##### *- du commissaire aux comptes:*

"Fiduciaire Intercommunautaire S.à r.l.", société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 67.480

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2013. Relation GRE/2013/2351. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084395/69.

(130103970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

#### **ACP Occasions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3230 Bettembourg, 105, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.491.

Le bilan et de l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084488/10.

(130104467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.